

**Groupe ERASMUS+**

*Les jeunes impliqués dans le projet Erasmus +, financé par l'Union Européenne, ont passé une semaine en Albanie, en particulier sur la commune de Poliçan, jumelée avec la commune de Marpent.*

*Ce séjour, axé sur la citoyenneté et la découverte culturelle, avait été activement préparé par les jeunes qui ont réalisé sur place plusieurs exposés devant les jeunes albanais avant d'échanger sur les thèmes choisis.*

*Accompagnés de Loïc Marlot, animateur, de Pascal Delplanche, président du Comité de jumelage et de son épouse Alda, conseillère déléguée à la culture, ces jeunes sont revenus enchantés de ce qu'ils ont vu là-bas et recevront à leur tour les jeunes albanais dans quelques mois.*

*Nos jeunes voyageurs, dans le cadre de l'opération Erasmus-Days, exposent à la médiathèque quelques-unes de leurs nombreuses photos.*

*Cette exposition restera visible jusque fin octobre.*

Votre maire

**Nous contacter**

Tél : 03.27.39.63.41

[mairiedemarpent@gmail.com](mailto:mairiedemarpent@gmail.com)

<http://www.marpent.fr>

**Dans ce numéro**

EDITO	1
LA VIE DE LA MAIRIE	2
PHOTOS	4
LA VIE DU VILLAGE	5
LA VIE DU CONSEIL	8
LES BREVES	10
Espace des habitants	11
Histoire et Patrimoine	12
ANNONCES	13

**Comité de lecture**

JM Allain, P Leblanc

M Nicol, B Legros, C Lavielle

### NAISSANCES

<b>LETHELLIER Séléne</b>	13 août 2018
<b>GOBLET Lyano</b>	24 août 2018
<b>HUBINET HOUZE Charlotte</b>	31 août 2018
<b>DEWATINES Timéo</b>	12 septembre 2018
<b>DEWATINES Lucas</b>	12 septembre 2018
<b>CHERIFI Tanina</b>	20 septembre 2018
<b>ASCONE Lina</b>	24 septembre 2018
<b>LESNE Orlane</b>	26 septembre 2018
<b>MOLLE Timéo</b>	3 octobre 2018



### DECES

<b>VIGNOBLE veuve TIZIANEL Suzanne</b>	30 août 2018	Née en 1920
<b>DHOT veuve VASSEUR Michelle</b>	2 septembre 2018	Née en 1932
<b>LAVAQUERIE Eugène</b>	3 septembre 2018	Né en 1935
<b>KING veuve CARLIER Josiane</b>	5 octobre 2018	Née en 1935

« pour les Marpentois décédés hors de la commune, nous en faisons état dans la mesure où la commune concernée nous a transmis l'acte »

### **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

A l'occasion du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale, la Préfecture invite les habitants à orner leurs fenêtres d'un drapeau tricolore.



10 h 45 : Rassemblement devant la mairie

11 h : Les cloches sonnent à pleine volée durant 11 minutes

(comme dans toutes les églises de France)

11 h 15 : Départ du défilé avec les enfants des écoles et l'harmonie

11 h 45 : Cérémonie devant le Monument aux morts

### **Colis des Anciens**

Toute personne, âgée de 65 ans (en 2018) et plus, non inscrite sur les listes électorales, est invitée à se faire connaître en mairie pour s'inscrire afin de recevoir son colis de fin d'année (présentation de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile).

Les bénéficiaires de l'an passé n'ont pas à s'inscrire.

Le traditionnel **repas des Anciens** de Marpent aura lieu  
le **Dimanche 18 novembre 2018** à la salle des fêtes  
animé par *l'ensemble A.C BINCHOIS*

Accueil dès 11 h 30

repas offert par la municipalité pour les Marpentois de 63 ans (dans l'année 2018) et plus  
pour le conjoint ou Marpentois de moins 63 ans : 15 €  
pour les extérieurs : 30 €

inscriptions en mairie jusqu'au lundi 5 novembre 2018, dernier délai  
possibilité d'aller chercher les personnes à mobilité réduite

Téléphone : 03 27 39 63 41 (mairie) ou 06 27 76 01 36 (Mme Loire)

**Menu:** Apéritif dès 12 h

Velouté de tomate aux lanières de jambon sec,

Filet de lingue sauce clamart,

Paleron de veau sauce poulette et ses légumes,

Sélection de 3 fromages et salade,

Moka. Café.



### **Recensement Militaire**

Les jeunes gens et les jeunes filles nés entre le **1er octobre et le 31 décembre 2002** sont priés de se présenter en mairie, munis du livret de famille et de leur carte d'identité en vue de leur inscription sur les listes de recensement militaire.

Il s'agit d'une obligation légale, qui faute d'être accomplie par l'intéressé, ne lui permettra pas d'exercer certains droits ou formalités, comme l'inscription à un examen ou un concours (Baccalauréat par exemple), ou au permis de conduire ou encore de s'engager dans l'armée. Lors de son recensement à la mairie, il lui sera délivré un certificat servant à l'inscription aux examens. Suite au recensement, le jeune français sera convoqué automatiquement à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) et ceci environ 12 mois après le recensement. Lors de la JAPD, il lui sera remis un certificat de participation à la JAPD. Ce certificat est aussi obligatoire pour s'inscrire aux examens. Le jeune qui ne s'est pas fait recenser avant l'âge de 16 ans et 4 mois est dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en se présentant à la mairie.

### **STATIONNEMENT**

Il est rappelé que le stationnement des automobiles, s'il est permis à cheval sur le trottoir, est interdit pour les quatre roues du véhicule (sauf si une poussette ou un fauteuil roulant peut passer). Un piéton victime d'un accident pourrait se retourner contre le propriétaire du véhicule.

Rappelons également qu'il est interdit de stationner devant une porte de garage.



### **CENTRE DE LOISIRS**

Les demandes d'emploi d'animateur au centre aéré sont à déposer en mairie avant le mois d'avril, à l'attention du maire.

L'obtention du BAFA est obligatoire (mais possibilité d'encadrement bénévole avec prise en charge l'année suivante du BAFA par la mairie).

# Photos



Badminton



AG Foot



AG Foot



Jacqueline LEJEUNE



Visite école

# Photos



Tous en chemin



Chantier jeunes



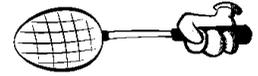
Groupe ERASMUS—Expo



Amicale des écoles



### **BADMINTON**



La municipalité vient de lancer une activité badminton à la salle de sport.

Cette activité se déroule chaque lundi de 18 h à 20 h et se veut axée sur la détente et pas la compétition. Pour tout renseignement, contacter Loïc Marlot, mairie de Marpent 03 27 39 63 41

### **JACQUELINE LEJEUNE EXPOSE**

L'artiste peintre Jacqueline LEJEUNE, membre de l'Association Marpentoise Loisirs et Culture, expose à la médiathèque « L'oiseau-lyre ».

L'exposition alterne des paysages contrastés et des représentations de femmes, peintes à l'aquarelle, au pastel ou encore à l'encre.

Le visiteur savoure ces peintures rayonnantes où se déploie, au fil de l'exposition, un hymne voluptueux à la féminité.

Complétée par des œuvres de Jocelyne MUTTE, autre peintre de l'association, l'exposition est visible tout le mois d'octobre.

*Chaque mois, la médiathèque accueillera un artiste.*

### **TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE**

Comme chaque année, le maire et des membres du Conseil Municipal, accompagnés du directeur du groupe scolaire Fostier-Lacore, M. Eric Painchart, ont fait la visite des écoles et constaté l'état d'avancement des travaux réalisés durant les congés scolaires.

Hormis les réparations courantes (stores, points lumineux, grooms, canalisations, fixation étagères), l'ouverture d'une classe supplémentaire en maternelle a nécessité l'aménagement d'une classe à l'étage de la Maison de la Petite Enfance, l'acquisition d'un nouveau mobilier et la création de sanitaires adaptés.

Monsieur Painchart a remercié la municipalité et notamment les services techniques de la ville qui ont réussi à tenir les délais.

A l'école primaire, c'est le dédoublement des CP qui a conduit à créer une nouvelle classe, l'école compte dorénavant trois classes de CP.

Le groupe scolaire totalise ainsi 14 classes contre 12 précédemment, accueillant 110 enfants en maternelle et 173 en primaire, soit un total de 283 élèves.



### **SPECTACLE BONJOUR LA VIE !**

Le chanteur-compositeur-interprète Pascal MATOT animera un spectacle « Bonjour la Vie » le samedi 27 octobre à la médiathèque « L'Oiseau-Lyre » de 18 h à 20 heures.

Ce spectacle en 16 chansons raconte avec tendresse, humour et un brin de nostalgie, les péripéties et les anecdotes qui ont marqué les rencontres de l'artiste.

Pascal MATOT vous emmènera dans un univers peuplé d'orchestrations à base de guitare pop-rock et de piano-jazz, ou encore celui des cordes et des cuivres symphoniques.

Entrée 3 € (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans). Réservation possible en mairie.

### **L'Amicale des Ecoles de Marpent** a tenu son Assemblée Générale.

Mme Cindy GUENARD, présidente, a relaté les nombreuses actions de l'année : soirée hypnose, vente de fleurs à la Toussaint, Goûter d'Halloween, Voyage au marché de Noël de liège, Venue de Saint-Nicolas avec son âne, vente au marché de Noël, venue du Père Noël à la Maison de la Petite Enfance, lâcher de ballons pour le petit Mathys, Chasse à l'oeuf au Parc Barbusse, distribution de chocolat aux écoles, vente de roses à la Fête des mères.

Ces actions ont permis à l'association de dégager plus de recettes que de dépenses et seront, pour la plupart, reconduites cette année.

Le maire, accompagné de Mme Nicol, adjointe aux écoles, a souligné la densité des actions et remercié les bénévoles ayant accepté de consacrer un peu de leur temps pour les enfants.

### **CHANTIER JEUNES**

Les éditions BLF, installées rue de Maubeuge à Marpent, ont engagé un partenariat avec la commune pour permettre à des jeunes stagiaires venus d'Alsace, de Lorraine et de Paris de réaliser un chantier d'intérêt collectif.

Dans le cadre d'une convention de collaborateurs bénévoles occasionnels, ces jeunes ont pu participer à des travaux de rénovation à l'étage du futur cabinet médical : détapissage, plâtrerie et peinture furent les tâches principales de cette équipe mixte dont le maire a souligné la grande motivation et le goût du travail bien fait.

Pour clore le stage, le directeur Ruben Nussbaumer avait invité les jeunes pour une soirée barbecue à laquelle ont été conviés plusieurs voisins de l'entreprise.

Le maire et les adjoints, M et Mme Nicol, sont allés saluer cette belle initiative et remercier toute l'équipe pour son investissement exemplaire.



### **DECHARGE SAUVAGE**

En janvier 2017, nous constatons la création d'une décharge sauvage sur le site de la frayère à brochets, le long de la Sambre, en plein cœur de la Trame Verte et bleue, à la limite de Jeumont et Marpent.

Cette frayère, la plus grande du département, a été créée sur un terrain appartenant aux Voies Navigables de France par la Fédération de Pêche du Nord qui en assure la gestion.

Très rapidement, nous programmons une réunion avec la commune de Jeumont, l'agglomération, VNF et la Fédération de Pêche.

Les membres présents font le constat suivant : un camion vient benner ses déchets sur ce site, rendu accessible par la voie rapide.

En effet, les camions de l'agglomération traversent ponctuellement ce site pour aller contrôler un regard du réseau d'assainissement.

Engagement est donc pris par VNF de retirer les déchets et par l'agglomération d'installer une barrière dans le cadre d'une convention avec VNF... sauf que les lenteurs administratives font que cette barrière n'a pas été installée tout de suite et que le camion a continué à venir benner ses déchets dont des sacs identifiés comme contenant de résidus d'amiante.

VNF a fait enlever les déchets (montant 4700 €) et déposé plainte auprès du commissariat de police de Jeumont.

De notre côté, nous avons fouillé la décharge et sommes parvenus à identifier, en passant par le centre hospitalier de Mons, une entreprise localisée dans le Val de Sambre.

Dans le cas présent, cette entreprise contrevient à l'article R635 -8 du Code pénal puisqu'elle dépose et abandonne sur le terrain d'un tiers et sans son autorisation des déchets venus de Belgique et transportés avec un véhicule. Le dossier a été transmis au Parquet d'Avesnes sur Helpe.

### **ASSEMBLEE ANNUELLE DU FOOTBALL CLUB**

La médiathèque était bondée pour faire le bilan d'une année exceptionnelle à plus d'un titre pour le Football Club de Marpent: la coupe de l'Avesnois – Lorient pour les U15, l'accession en Régionale 3 de l'équipe senior, niveau jamais atteint par le club depuis sa création en 1978,

Les dix équipes regroupent 267 licenciés.

Le Président, Jean-Jacques Delvallée, souligne un effet « coupe du monde », amplifié par un effet « terrain synthétique » : 10 équipes dont 3 équipes U11 et une équipe féminine pour laquelle il regrette le non aboutissement d'Entente avec Maubeuge.

Gérard Monfourny, trésorier, a présenté les résultats de l'année, faisant apparaître un solde positif grâce aux manifestations du club tels que plateaux, tombola, repas et lotos.

Après le renouvellement du Comité, le maire a félicité les bénévoles du club devant le niveau des ressources propres, remercié les sponsors du club et souhaité la bienvenue au nouvel entraîneur de séniors, M.Lias Daara.

Accompagné de Bruno Legros, délégué aux associations, ils ont remis les médailles aux membres du Comité affichant plus de quinze ans d'ancienneté.



**COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2018**

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le maire propose de mettre à jour le tableau des emplois permanents en tenant compte des postes créés et supprimés ces dernières années.

13 postes ont été supprimés, principalement suite à des départs en retraite.

Pour cette rentrée, suite à la disparition des contrats aidés, on note le passage de 28 h à 30 h d'un agent à temps non complet et la création de deux postes sous forme de passage à temps plein d'agents jusqu'alors à temps non complet.

**NOUVELLE DECHETTERIE DE JEUMONT**

Le conseil donne un avis favorable au projet.



**CLOS SIMONE SCHWARTZ**

La commune ayant finalement convenu la vente du terrain à Promocil pour 15 000 €, le conseil décide d'abroger la délibération antérieure accordant la cession pour l'euro symbolique.

Le maire rappelle que l'allée actuelle du Clos Simone Schwartz est restée communale, dans la perspective de réaliser une liaison piétonnière entre le quartier de la Fraternité et la rue de la République.

Cette liaison permettra aux personnes de se rendre plus directement – et sans voiture - au centre-bourg (vers les commerces et les écoles notamment).

Afin de pouvoir réaliser ce projet, le conseil vote l'acquisition de la parcelle 887 d'une superficie de 33 m<sup>2</sup> pour un montant de 2200 €.

**ACQUISITION D'UN CHEMIN DE DESSERTE**

Le conseil avait délibéré le 19 février 2018 pour reprendre à titre gracieux auprès de la SCI marpentoise (seul propriétaire au cadastre) le chemin de desserte cadastrée AD 780 (chemin desservant des garages, non loin du giratoire), avec l'objectif de désenclaver la parcelle AD 111.

Or, le notaire a signalé que le cadastre n'était pas à jour et qu'il convenait d'obtenir l'accord, outre de la SCI marpentoise (propriétaire de 17/30<sup>e</sup>), des trois autres propriétaires.

Ceux-ci ayant donné leur accord, leur conseil vote favorablement pour abroger la délibération du 19 février et donne à nouveau son accord pour une cession à son profit et au titre de l'euro symbolique.

**CENTRE DE LOISIRS DES 6 - 16 ANS**

Le conseil maintient les tarifs de l'an passé pour les trois centres de la Toussaint, de février et de printemps, et vote la création de deux postes d'encadrants pour ces centres respectifs.

**TARIFS LOCATION SALLE DES FETES**

Pour les associations, le conseil décide de majorer de 5 € le tarif nettoyage/inventaire vaisselle, qui s'échelonne désormais de 20 à 65 € selon le nombre de couverts.

Le conseil décide de revoir également le tarif de la location de la salle pour les manifestations privées, jamais réactualisées depuis 2005.

La location de la salle des fêtes est fixée à 450 € (600 € pour les extérieurs) et 300 € sans la cuisine (400 pour les extérieurs).

La location de la salle pour un simple vin d'honneur (demi-journée) est fixée (avec les verres) à 150 € (200 € pour les extérieurs).

### **OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CAMVS**

Dans le cadre de la sécurisation des écoles, une partie de la rue de la mairie a été mise à sens unique. Les travaux d'aménagement prévus par l'Agglomération se montant à 2789,82 €, le conseil donne son accord pour prendre 50 % en charge comme l'exige le règlement des fonds de concours de la CAMVS.

### **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

La commune a été consultée par l'agglomération sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le projet fait apparaître, outre quelques erreurs cartographiques, des contraintes très fortes pour les particuliers comme l'interdiction des murs pleins pour les clôtures en façade (qui risquent de se traduire par l'apport ultérieur de bâches inesthétiques), l'interdiction des clôtures séparatives de plus de 0,50 m de hauteur au-delà de cinq mètres de longueur, ou encore l'obligation de portail en bois ou en fer forgé.

Le conseil valide la liste des nombreuses remarques proposées par le maire et mandate ce dernier pour transmettre la délibération à la CAMVS avec un avis défavorable.

### **MODIFICATION BUDGETAIRE**

Christian Lavielle demande l'aval du conseil pour transférer les dépenses du terrain synthétique de la ligne 2181 à la ligne 2312 et équilibrer une recette d'investissement de 17 519,74 € par une dépense du même montant au compte 2313-041.

### **RESIDENCE MENDES- FRANCE**

Le conseil autorise l'acquisition par la commune de la parcelle d'Habitat du Nord numérotée AH 604, d'une superficie de 458 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique et correspondant à la voirie.

### **AMICALE DU PERSONNEL**

Le conseil vote une subvention de 2200 €, prenant en compte la baisse des effectifs.

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 25 SEPTEMBRE 2018**

### **PORTAGE FONCIER**

La commune avait signé une convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier de la région pour une durée de cinq ans et sur le périmètre du quartier de la place.

Cette convention étant arrivée à échéance, le conseil autorise, conformément aux termes de la convention, le conseil à racheter à l'EPF les parcelles AD 419 (un immeuble), AD 636 (un garage), AD 634, AD 736, AD 633 pour un total de 79 303, 69 €.

### **CONTRAT ENFANCE**

Dans le cadre du Contrat Enfance Intercommunal, le conseil donne son accord pour joindre un avenant à la convention concernant la création d'une ludothèque à Recquignies.

### **PRET RELAIS**

M.Lavielle, adjoint aux finances, présente le plan de financement en cours des travaux M2S et terrain synthétique. Le versement des subventions n'intervenant qu'une fois l'intégralité des travaux terminés et payés, le conseil mandate le maire pour souscrire un prêt relais de 400 000 €, à 0,51 % l'an auprès de la Banque Postale.

## **ACHAT GROUPE**

Si des marpentois sont intéressés par un achat groupé de fioul, laisser vos coordonnées en mairie. Vous serez mis en contact avec les autres foyers intéressés.

## **PRIME D'ECONOMIE D'ENERGIE**

Vous pouvez profiter du dispositif des certificats d'économie d'énergie en tant que particulier. Méconnu par le grand public et parfois confondu avec le crédit d'impôt, le dispositif des certificats d'économie d'énergie vous permet de récupérer une prime dont le montant varie selon la nature des travaux (changement de chaudière, double vitrage etc..)

Normalement, l'entreprise doit pouvoir vous renseigner et remplir le formulaire.

Attention : Faire la démarche avant de signer les devis.

Le site Certificatsdennergie.fr vous informe et vous fait profiter de ce mode de financement.

## **NOCES D'OR**

La cérémonie est organisée à la demande.

Le choix de la date est laissé aux époux. Prendre contact avec la mairie.



## **NOUVEAU FUNERARIUM**

Nous informons les marpentois que « Les Pompes Funèbres des 2 Helpes » ont ouvert un funérarium à Jeumont, 77 rue de Solre-sur-Sambre.

tel 03 27 66 40 05.

## **UFC QUE CHOISIR DE MAUBEUGE** communique:

A PARTIR DU JEUDI 4/10/2018, changement d'horaire

TELEPHONER AU 06 47 49 53 81 pour prendre rendez-vous avec un représentant de QUE CHOISIR

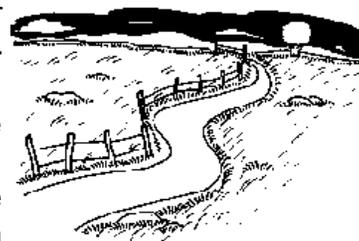
Tous les jeudis de 16 h 30 à 17 h 30 à la médiathèque l'oiseau lyre (0327393366)

## **Tous en chemin !**

Le groupe de marche rapide de Marpent s'est associé à la municipalité pour l'opération « tous en chemin ! », journée régionale des chemins ruraux, organisée par l'Association des chemins ruraux des Hauts de France.

Cette dernière a réalisé un diagnostic des chemins ruraux que la commune entend préserver et valoriser.

Pour la circonstance, l'itinéraire choisi permettait d'expliquer la différence entre les chemins d'exploitation et les chemins ruraux, domaine privé de la commune.



## **SOCIETE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Ouvre ses portes (524 rue Léon Blum Jeumont)

tous les Jeudis de 14h à 16h30

(vêtements, bibelots, vaisselle, jouets)

## **RESERVE OPERATIONNELLE DE L'ARMEE**

La réserve opérationnelle de l'armée est composée d'une réserve de premier niveau (RO1), regroupant les citoyens Français volontaires, issus de la société civile, avec ou sans expérience militaire et d'une réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2) constituée de tous les ex-militaires d'active soumis à une obligation de disponibilité durant les 5 ans suivant leur départ des forces armées.

Précisons qu'un jeune qui s'engage dans la réserve (contrat de 1 à 5 ans renouvelable) peut bénéficier d'une aide pour ses études (100 € /mois) et d'une aide de 1000 € pour le permis de conduire

Ces femmes et ces hommes reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire de quelques dizaines de jours par an aux forces armées.

## *Espace des habitants*

### ***Je fais l'objet d'une enquête de l'Insee ; Suis-je tenue de répondre, comme dans le cadre du recensement ?***

Oui. Si vous refusez de vous soumettre à l'obligation, vous encourez une amende. L'article 7 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 punit, en effet, de 150 € d'amende le refus de répondre à une enquête de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) après mise en demeure de celle-ci. Cet article de loi vise toutes les enquêtes diligentées par l'INSEE, qu'il s'agisse du recensement de la population ou de toute autre enquête.

### ***Puis-je inhumer une urne funéraire dans une sépulture érigée sur une concession au sein de laquelle le nombre d'inhumations a atteint le maximum de places ?***

La question a été posée en novembre 2015 par la députée du Jura, Marie-Christine Dalloz, dans une question écrite au ministre de l'Intérieur, pour savoir si, le statut juridique des cendres étant devenu analogue à celui accordé à un corps dans un cercueil » (Loi du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire), une dérogation au nombre de places est envisageable.

Dans sa réponse, le ministère a rappelé que, s'agissant de l'inhumation d'une urne dans une concession, « la commune doit s'assurer que le défunt a bien le droit d'y être inhumé et vérifier le nombre de places disponibles ».

Puis il a considéré deux possibilités : soit la concession est individuelle, et alors « une seule inhumation peut y être effectuée » ; soit elle est collective, et dans ce cas, « ne peuvent y être inhumées que les personnes nommément désignées dans l'acte de concession », auquel cas « l'urne ne pourra être inhumée dans la sépulture que si elle contient des cendres d'une personne nommément désignée dans l'acte ».

La réponse ministérielle laisse d'abord penser qu'il n'est guère possible d'accorder une autorisation pour une autre personne si le nombre de places est atteint.

Toutefois, le Ministre, dans sa réponse, ajoute que dans la mesure où « il n'est pas porté atteinte au respect des défunts », « le dépôt de plusieurs urnes dans un emplacement libre du caveau ou à côté d'un cercueil pourrait être admis ».

Ce qui laisse entendre que le dépôt de l'urne « à côté du cercueil », même s'il n'y a plus d'emplacement de libre, est envisageable pour peu que les ayant-droits donnent leur accord écrit.

### ***Pourriez-vous mettre des bandes jaunes sur trottoir au plus près de mon garage afin que je garde une visibilité correcte pour sortir mon véhicule et éviter des accidents ?***

Avoir un marquage au sol au plus près de votre entrée de garage impliquerait de le faire pour des dizaines d'autres garages sur la commune, diminuant encore la possibilité de stationnement sur la commune.

Cela relèverait par ailleurs d'une action visant à satisfaire un intérêt particulier et non général au même titre d'ailleurs que la pose d'un miroir que nous ne finançons pas pour un particulier.

## **LE SOUVENIR FRANÇAIS**

A l'approche de la Toussaint et du 11 novembre, il est bon de rappeler que les quêtes de l'association « Le Souvenir Français », faites par des bénévoles, ont un intérêt public.

Cette association, qui vit principalement de dons et de legs, a pour mission d'entretenir la mémoire des soldats morts pour la France.

Dans ce cadre, Le Souvenir Français peut remettre en état des sépultures privées de soldats en état d'abandon, créer des tombes de regroupement pour ces derniers, aider à la rénovation de carrés militaires, de stèles ou monuments aux morts, intervenir dans les établissements scolaires ou encore apporter une aide financière aux plus modestes pour les voyages mémoriels.

## **Sieur DE BECOURT, la forge et le moulin.**

Sieur DE BECOURT, comme son titre l'indique, était un personnage d'un certain rang puisqu'il était au milieu du 18<sup>e</sup> siècle maître de forges en tant que propriétaire de la fenderie de Jeumont (non loin de l'écluse, de l'autre côté de la Sambre) qu'il avait rachetée (puisqu'elle existait avant 1758).

Ce qu'on appelait dans le Nord une « fenderie », se nommait ailleurs un martinet, établissement utilisant un gros marteau à bascule, mu par l'énergie hydraulique de l'eau de la Sambre et utilisé pour le forgeage du fer.

Sieur DE BECOURT (en réalité Lambert Antoine Eugène LAGASSE DE BECOURT) était le fils d'un entrepreneur des travaux du roi à Maubeuge, venu des environs de Liège.

Né à Maubeuge en 1729, Sieur DE BECOURT épousa la fille du prévôt de Solre-le-Château.

Bien qu'il existât déjà un moulin à vent sur la commune, il demanda en 1770 au Ministère pour ériger un second moulin à vent sur Marpent pour moudre le blé.

Le Ministère, après avis du procureur du roi à Lille, donna un avis favorable mais Sieur DE BECOURT abandonnera son projet car il aura entretemps fait l'acquisition du moulin de la Parapette où il nommera, parmi les meuniers successifs, plusieurs ouvriers formés au moulin à eau de la fenderie de Jeumont.

Après la révolution, et bien que devenu «citoyen DE BECOURT» il gardera la propriété de la fenderie.

*d'après les recherches historiques de Robert Dedecker et Bernard Hutin que nous remercions infiniment*

## **JOSIANE KING, Ode à la Sambre**

Les enfants de Madame King épouse Carlier, au décès de leur maman, ont découvert que cette dernière écrivait des textes poétiques sur sa commune de Marpent qu'elle adorait comme en témoignent ces extraits sur la rivière Sambre :

*« Sambre, le printemps t'éveille aux chants des oiseaux, chouchoutée, entourée de fleurs, d'hérons cendrés, de cygnes blancs majestueux en forme de corolles. Tout ce petit monde est là pour t'accueillir, toi qui passais jadis sous un pont de bois (...)*

*Belle en été, chaque année tu reprends ton activité, anime, attire les pêcheurs, promène péniches et yachts. En juillet , les feux de bengale fusent, brillent, te font honneur...que de bonheur ! (...)*

*L'automne te pare de couleurs dorées, flamboyantes, les peupliers se mirent en toi, les roseaux te saluent, se courbent, te font la révérence.*

*Hiver arrive, te surprend, alors de temps en temps, prise de colère, tu débordes généreusement, rampes, envahis les chemins enviro-  
nnants.*

*Sambre blessée, gênée, regagne lentement son cours et, fatiguée peut-être, s'endort sous un épais manteau de glace et de givre blanc, offre encore un instant de plaisir de la glisse aux imprudents.*

*Belle enivrante, envoûtante, tu es Sambre. »*



La Sambre en hiver

## *Horaires de la Médiathèque*

Lundi	FERMÉ	13h45 - 16h30*	FERMÉ
Mardi	9h15 - 11h30	FERMÉ	17h30 - 18h30
Mercredi	FERMÉ	15h00 - 17h00	13h30 - 18h00
Jeudi	FERMÉ	14h15 - 16h30	17h30 - 18h30
Vendredi	9h15 - 11h30	14h15 - 16h30	17h30 - 18h30
Samedi	10h00 - 12h00	FERMÉ	FERMÉ

\*sauf le 1er lundi du mois

	: Horaires fermeture pour toute la Bibliothèque
	: Horaires Espace Bibliothèque
	: Horaires Espace Multimédia





**FIN DE LA COLLECTE  
DES DÉCHETS VERTS  
ANNÉE 2018**



**RAPPEL !**

La période de collecte des déchets verts pour cette année 2018 s'achèvera **le 31 octobre prochain.**

**TOUTE L'ANNÉE, DEUX AUTRES SOLUTIONS :**



Les déchetteries de l'Agglo



Le compostage individuel

Pour plus d'infos, contactez l'Agglo au 03 27 53 01 00 ou rendez-vous sur [www.agglo-maubeugevaldesambre.fr](http://www.agglo-maubeugevaldesambre.fr)



**LES DYNAMIQUES**

De Jeumont \_ Marpent

Un programme doux qui permet aux adultes et aux seniors de garder leur autonomie sans dépasser ses possibilités.

Equilibre, mémoire, jeux ludiques et marche thérapeutique dans une ambiance sympa et musicale sont proposés.

**Tous les jeudis** de 13.30h à 16h salle Montaigne à Jeumont (près d'intermarché)

**Tous les lundis** de 9,45h à 11,30h salle des sports à Marpent (près de la médiathèque et église)

RIRE, BONNE HUMEUR et AMBIANCE sont de rigueur!

Renseignements auprès de Marie christine au 06 30 73 79 82 ou 0032 475572764

Mail : [mcmaddal@orange.fr](mailto:mcmaddal@orange.fr)

Une adhésion annuelle de 30 euros pour l'assurance. (une séance d'essai offerte). Les cours sont gratuits.

Les séances se terminent toujours par une boisson et douceur.

Venez nous voir sans engagement !!!!!



**MARPENT**  
dimanche  
**26 DECEMBRE 2018**

salle  
des  
fêtes



organisé par  
le F.C. Marpent

Ouverture des portes 11h00  
Début des jeux 14h

1€ le carton  
10 achetés = 2 gratuits



Restauration  
sur place

**Bons d'achat.**

Réservations à Maminouche  
au 06 22 87 49 90



**HARMONIE  
de  
MARPENT**

**Dimanche 25 novembre à 9h30**

En l'église Notre Dame d'Ayde de MARPENT

**MESSE DE SAINTE CECILE**

## FAUX AGENTS :

**ENSEMBLE SOYONS VIGILANTS !**

Des personnes se font actuellement passer pour des agents du service de l'eau potable « L'eau d'ici », dans le but de commettre des vols ou d'abuser de votre bonne foi.

Pour vous permettre de reconnaître les agents de votre service de l'eau, sachez que ces derniers ne se déplacent jamais sans les éléments suivants :



**CARTE PROFESSIONNELLE**

Les agents de l'Eau d'ici possèdent une carte professionnelle. Nous vous recommandons donc d'être très vigilants et d'exiger systématiquement sa présentation.



**TENUE BIEN VISIBLE**

Les agents portent des vêtements de travail de couleurs beige et bleu marqué du logo de l'Eau d'ici.



**VÉHICULE AVEC LOGO**

Nos équipes disposent d'un véhicule floqué aux couleurs de votre service de l'eau.

En cas de doute, et avant de laisser pénétrer dans votre domicile, un agent du service de l'eau, nous vous invitons à vérifier son identité en contactant notre Centre de Relation Clients au **0 977 409 442**.

Nos téléconseillers seront en mesure de vous confirmer l'intervention et d'identifier le technicien qui se présente chez vous.



 **Marpent**



**JACQUELINE LEJEUNE**

et **JOCELYNE MUTTE**

exposent à la



**Médiathèque**  
**« l'Oiseau-Lyre »**

**EN OCTOBRE**

l'aud

**MARPENT**

**Salle des Fêtes**

**9h à 19h**

**1<sup>ER</sup> ET 2**

**DECEMBRE 2018**

**MARCHE DE NOËL**

**ENTREE GRATUITE**

Dimanche midi :

**"Assiettes Anglaises" 6€ sur réservation.**

**Petite restauration ; vente de crêpes**

ORGANISATION :  
**« LES AMIS DU MOULIN »**





## L'AMICALE DES ECOLES DE MARPENT

VOUS PROPOSE UNE SORTIE LE DIMANCHE 9 DECEMBRE 2018

AU MARCHÉ DE NOËL DE BRUXELLES (BELGIQUE)

Voyage en car aller-retour, journée libre

Départ : 8h30 Mairie de Marpent

Retour : 20h Mairie de Marpent

Tarif ; 15 Euros par personne

Collation offerte à l'arrivée

Paiement à la réservation

Date limite de réservation le 24 Novembre 2018

Infos et Réservations au 06.80.66.95.94 uniquement l'après-midi de 14h à 18h le lundi et jeudi



## L'AMICALE DES ECOLES DE MARPENT ORGANISE UNE



## BOUM D'HALLOWEEN

LE MERCREDI 31 OCTOBRE 2018 À LA  
SALLE DES SPORTS DE MARPENT  
DE 15H à 18h AVEC L & S DJ'S .

2 EUROS L'ENTRÉE POUR TOUS

CONCOURS DU MEILLEUR DÉGUISEMENT

VENTE DE GÂTEAUX, BOISSONS ET  
BONBONS SUR PLACE



La ville de Marpent   
et l'association *Salut l'artiste!* présentent

# PASCAL MATOT EN CONCERT

**SAMEDI  
27 OCTOBRE**

//

**MEDIATHEQUE  
"L'OISEAU LYRE"  
MARPENT**

**A PARTIR DE 18H**

*Entrée 3€*

*(gratuit pour les -12 ans)*



Plus d'infos sur  
[pascalmatotmusic.fr](http://pascalmatotmusic.fr)

Contact :  
[contactsalutlartiste@gmail.com](mailto:contactsalutlartiste@gmail.com)

© Designed by Graphys